

Les besoins de logement des Métis au Canada, 1991

Introduction

À certains points de vue, la situation économique des Métis est supérieure à celle des autres Autochtones. Un plus grand nombre de Métis occupent un emploi, lequel est généralement plus rémunérateur. Pourtant, le revenu moyen des ménages métis n'est qu'un peu plus élevé que celui des autres ménages autochtones, et la proportion de ménages métis éprouvant des besoins impérieux de logement est sensiblement la même que celle des autres ménages autochtones. Cette singularité s'explique en partie par les très hauts niveaux de besoins impérieux de logement existant chez la très forte proportion de Métis qui sont des parents seuls, des aînés demeurant dans des régions rurales et (ou) des personnes handicapées. Cette situation s'explique aussi en partie par la géographie. La plupart des ménages métis résident dans les Prairies, une importante minorité d'entre eux habitant dans les collectivités plus éloignées et situées plus au Nord. Les conditions de logement d'un grand nombre de ménages autochtones dans ces régions laissent particulièrement à désirer.

Les données

Ce numéro contient de l'information et des données provenant en grande partie de tableaux constitués à l'aide des deux plus complètes sources d'information disponibles sur les conditions de logement des Autochtones au Canada : *l'Enquête auprès des peuples autochtones* et les données du Recensement de 1991. Pour évaluer les besoins de logement des Métis, on a appliqué à ces données les normes de logement du modèle des besoins impérieux de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On considère qu'un ménage éprouve des besoins de logement lorsque son logement ne répond pas à au moins une des normes de qualité, de taille, ou d'abordabilité, et qu'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour se procurer un logement qui répond à ces normes.

Résultats

En 1991, 131 260 personnes se sont identifiées comme Métis et membres de 63 020 ménages métis, un peu moins d'un tiers de tous les ménages autochtones hors réserves. Au total, 32 % des ménages métis éprouvent des besoins impérieux de logement, le même pourcentage que les autres ménages autochtones, mais plus du double des ménages non autochtones.

Facteurs socio-démographiques et d'emploi ayant une influence sur les besoins impérieux de logement

Si on les compare aux non-Autochtones, on constate que les Métis sont désavantagés et que leurs besoins impérieux de logement sont beaucoup plus importants. Divers facteurs seraient à l'origine de cette situation; moins de Métis auraient

Un bon nombre
de Métis
éprouvant des
impérieux de
logement sont
des parents
seuls, des
personnes
handicapées,
ou des aînés
résidant en
région rurale.

This document is also available in English under the title: *Housing Need Among the Métis in Canada, 1991.*

Figure 1 : Pourcentage des Métis, des autres Autochtones et des non-Autochtones selon certaines caractéristiques sélectionnées

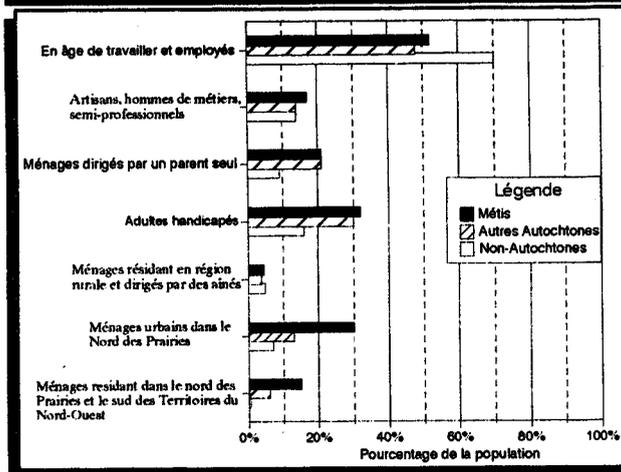
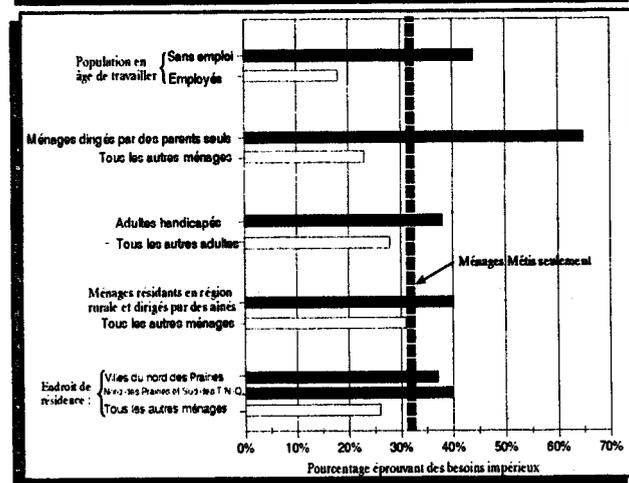


Figure 2 : Niveau des besoins impérieux de logement des Métis selon certaines caractéristiques sélectionnées



reçu un enseignement secondaire, ils seraient employés en moins grand nombre et s'ils occupent un emploi, celui-ci serait moins rémunérateur. De même, un plus grand nombre de chefs de ménage seraient des parents seuls et le nombre d'adultes en âge de travailler et handicapés serait deux fois plus élevé. Par conséquent, en 1990, le revenu moyen des ménages métis s'établissait à seulement 80 % de celui des autres ménages canadiens et le nombre de ménages métis à faible revenu était vraisemblablement au moins deux fois plus élevé.

À première vue, la situation économique des Métis est légèrement supérieure à celle des autres Autochtones. En 1990, le revenu moyen des ménages métis était de 2 % supérieur à celui des autres ménages autochtones. La même année, le revenu de deux pour cent de moins de ménages métis tombait sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada.

Cependant, à peu près la même proportion de ménages métis et autochtones éprouvaient des besoins impérieux de logement. De petits facteurs socio-démographiques ou d'emploi qui sont différents chez les Métis expliquent en partie pourquoi ils éprouvent le même niveau de besoins impérieux de logement. D'une part :

- Davantage de métis adultes en âge de travailler auraient un emploi (52 % par rapport à 48 %) et parmi ceux qui travaillent un plus petit nombre éprouveraient des besoins impérieux de logement (18 % par rapport à 44 %);
- Plus de Métis travaillent comme semi-professionnels, artisans ou hommes de métiers qualifiés (17 % par rapport à 14 %). Parmi ce groupe le nombre de ceux qui éprouvent des besoins impérieux de logement est encore moins élevé (16 %).

D'autre part :

- Bien que la proportion de ménages métis dirigés par un parent seul soit la même que celle des autres ménages autochtones, davantage de ménages métis éprouveraient des besoins impérieux de logement (65 % par rapport à 60 %). La vaste majorité des ménages métis dirigés par des parents seuls résident en milieu urbain où ils ne représentent que 22 % de ce groupe mais presque la moitié (47 %) de ceux

qui éprouvent des besoins impérieux de logement. Surtout locataires, la majorité de ces parents seuls métis éprouvent des besoins impérieux de logement et leur logement ne répond pas à la norme d'abordabilité.

- Près d'un tiers (32 %) des Métis adultes ont un handicap, un nombre légèrement supérieur au taux de handicap des autres Autochtones adultes (30 %). Comme c'est le cas avec les autres Autochtones adultes, les niveaux de besoins impérieux de logement des Métis adultes handicapés sont plus importants. Dans l'ensemble, 38 % des Métis adultes handicapés éprouvent des besoins impérieux de logement par rapport à ceux qui ne le sont pas (28 %).
- Parmi les ménages métis qui résident en région rurale, 5 % sont dirigés par des aînés par rapport à 3 % pour les autres ménages autochtones. Le pourcentage de ménages métis dirigés par des aînés qui éprouvent des besoins impérieux de logement s'établit à 40 %. Une grande proportion (81 %) de ces ménages sont propriétaires de leur logement et 9 logements sur 10 ne répondent pas à la norme de qualité.

La Situation géographique et l'incidence des besoins de logement

Au total, 32 % des ménages autochtones hors réserves sont des ménages métis. Ils constituent la majorité des ménages autochtones résidant dans les Prairies puisque 7 ménages métis sur 10 résident dans cette région. Les conditions de logement des Autochtones sont particulièrement critiques dans les Prairies et les besoins impérieux de logement des Métis atteignent leur plus haut niveau dans le nord et dans certaines grandes villes (voir le Figure 3). Quoi qu'il en soit, et quel que soit l'endroit de leur résidence, la situation économique et les conditions de logement des Métis n'est jamais pire et est même très souvent un peu meilleure que celle des autres Autochtones.

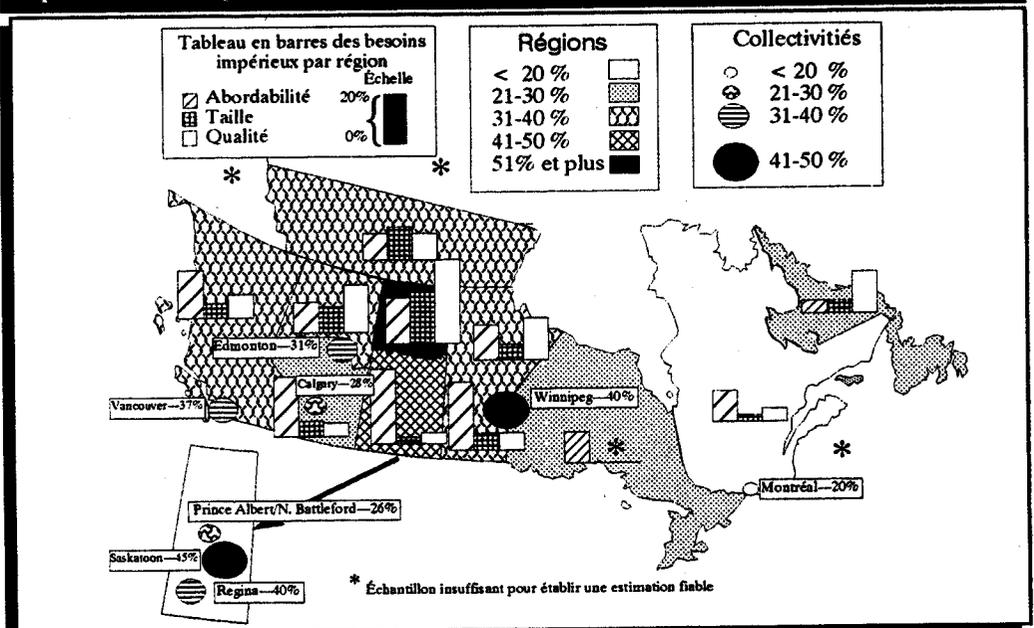
Les villes de Winnipeg, Saskatoon, Regina et Edmonton accueillent 30 % des ménages métis. Dans ces villes, en 1990, le revenu moyen des ménages métis était de 10 % supérieur à celui des autres ménages autochtones, mais il n'équivalait en moyenne qu'à deux tiers ou trois quarts de celui des ménages non autochtones. Même si les coûts de logement urbains dans les Prairies sont parmi les plus bas au Canada, l'incidence de Métis éprouvant des besoins impérieux de logement oscille entre 31 % à Edmonton (la plus basse) et 45 % à Saskatoon (la plus haute). Dans ces régions urbaines, les ménages métis ou autochtones éprouvant des besoins impérieux de logement sont en majorité des locataires qui, dans la plupart des cas, versent un loyer supérieur à la norme d'abordabilité. En outre, une petite mais importante minorité de locataires éprouvant des besoins impérieux de logement occupe un logement qui ne répond pas aux normes de taille du logement et d'abordabilité.

Les régions peu peuplées du nord des Prairies et de la partie sud adjacente des Territoires du Nord-Ouest accueillent 15 % des ménages métis. Dans ces régions, les ménages métis représentent les deux tiers de tous les ménages autochtones hors réserves et 40 % éprouvent des besoins impérieux de logement. Le problème de la qualité des logements est celui qui revient le plus souvent. Bien que 26 % des ménages métis éprouvent des besoins impérieux de logement et qu'ils occupent un logement qui ne répond pas à la norme de taille, le problème atteint son plus haut niveau (38 %) dans le Nord de la Saskatchewan. Le problème de logement persiste même si une très vaste proportion du stock de logements dans ces régions est de construction relativement récente et qu'il bénéficie de subventions aux termes de programmes de logement fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le rude climat, les coûts élevés du transport des matériaux de construction dans ces régions éloignées et des revenus insuffisants pour effectuer l'entretien requis contribuent à la rapide détérioration d'un bon nombre de logements autochtones situés au Nord. De plus, de nombreuses collectivités autochtones du Nord ne disposant pas de systèmes d'alimentation en eau domestique et de traitement des eaux usées adéquats, les maisons ne peuvent être équipées de salles de bains adéquates, situation d'une rareté extrême dans les résidences non autochtones du Canada.

Dans certaines parties de cette région, un importante minorité des ménages éprouvent des besoins impérieux et leur logement ne répond pas à la norme de taille. Les logements occupés sont trop petits parce

Les besoins impérieux de logement sont très importants dans les Prairies où résident la plupart des Métis

Figure 3 : Niveaux des besoins impérieux de logement des ménages métis par régions et agglomérations sélectionnées montrant la proportion de logement ne répondant pas aux critères des besoins impérieux de logement



que les ménages ont de faibles revenus et qu'il manque des logements subventionnés. Le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta et le sud adjacent des Territoires du Nord-Ouest sont les régions où les problèmes de taille des logements sont les plus importants. À cet endroit, 18 % des ménages éprouvent des besoins impérieux de logement liés à la taille du logement. Les logements trop petits se détériorent souvent plus rapidement et les ménages qui éprouvent des besoins impérieux résident souvent dans un logement qui ne répond pas au critère de qualité.

Conclusion

Si on les compare aux non-Autochtones, on constate que les Métis sont désavantagés et que leurs besoins impérieux de logement sont beaucoup plus importants. Divers facteurs seraient à l'origine de cette situation : moins de Métis auraient reçu un enseignement secondaire, ils seraient employés en moins grand nombre et s'ils occupent un emploi, celui-ci serait moins rémunérateur. En outre, une proportion plus importante des chefs de ménage sont des parents seuls et le nombre de personnes handicapées parmi les adultes en âge de travailler est le double de celui des adultes non autochtones.

Une comparaison de la situation du logement des ménages métis à celle des autres ménages autochtones fait ressortir des différences, légères mais claires. Par rapport aux autres Autochtones, une plus grande proportion de Métis adultes en âge de travailler ont l'avantage d'avoir trouvé un emploi, dont un bon nombre d'entre eux tirent un revenu relativement intéressant. Pour ce groupe de Métis, les besoins impérieux de logement ne sont pas très importants. En même temps, cependant, une plus grande proportion de Métis éprouvent des besoins impérieux de logement parce qu'ils ont un handicap ou sont des parents seuls ou des aînés demeurant dans des régions rurales. Le lieu de résidence des ménages métis permet d'effectuer des comparaisons similaires. Dans la plupart des régions du pays, les ménages métis éprouveraient moins de besoins impérieux de logement que les autres ménages autochtones. Cette condition apparemment avantageuse pour les Métis est contrebalancée par le fait que la plupart d'entre eux résident dans les régions où les conditions de logement de tous les Autochtones sont le plus souvent les pires, soit les grandes régions urbaines dans le nord des Prairies, et les régions rurales éloignées couvrant le nord des Prairies et s'étendant dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ce numéro de *Le point en recherche et développement* a été publié grâce à un programme de recherche collective qui vise à mieux comprendre les conditions de logement actuelles des Autochtones au Canada. L'information provient d'études approfondies portant sur les Autochtones et leurs conditions de logement à l'échelon du pays. Pour obtenir plus de renseignements sur le contenu de ce numéro, communiquer avec John Engeland, Division de la recherche par téléphone au (613) 748-2799 ou par courrier électronique au : jengelan@cmhc.e-mail.com

La SCHL effectue et finance une vaste gamme de projets de recherche portant sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro de *Le point en recherche et développement* fait partie d'une collection de documents visant à informer le lecteur sur la nature et l'étendue de ces activités. Pour obtenir plus de renseignements sur la recherche en matière de logement ou pour commander une de nos publications, communiquer avec :

**Le Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau C1-200
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : 1-800-668-2642**

Récents numéros de la série *Le point en recherche et développement* :

- Numéro 28** Perspectives à long terme du logement : augmentation des ménages de 1991 à 2016
- Numéro 29** Les services écoénergétiques et le secteur résidentiel
- Numéro 30** La collectivité intégrée : une étude des nouvelles normes d'aménagement foncier
- Numéro 31** Les conditions socio-économiques et de logement des familles monoparentales - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 32** Les conditions socio-économiques et de logement des jeunes couples - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 33** Les conditions socio-économiques et de logement des familles immigrantes - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 34** Les besoins de logement des familles monoparentales autochtones hors réserves au Canada
- Numéro 35** Les besoins de logement chez les Inuit du Canada, 1991

La SCHL n'est pas responsable des dommages, des pertes ou des dépenses résultant de la publication de ce document.